

Près de 1,4 million d'euros pour la réinsertion des détenus

La Fédération Wallonie-Bruxelles et le gouvernement wallon ont décidé d'injecter respectivement 240.000 euros et 1,085 million d'euros supplémentaires dans différentes mesures relatives à des formations qui seront dispensées aux détenus en prison et à leur sortie de prison dès 2017.

Ces formations toucheront notamment l'accompagnement de projets, l'alphabetisation, les filières bureautiques, la manutention, la cuisine ou encore les caristes. Elles visent les personnes en liberté conditionnelle, en détention limitée, sous bracelet électronique ou incarcérées.

Grâce à cet investissement, 85.000 heures de formation seront données, en plus des 40.000 heures existantes. Elles seront dispensées par une quinzaine d'opérateurs supplémentaires.

L'objectif est de s'inscrire dans une approche préventive et d'offrir aux détenus l'opportunité de se former pendant leur détention, de préparer leur pro-

jet professionnel et leur réinsertion à la sortie de prison.

« 75 % des détenus sont infraqualifiés et 30 % d'entre eux sont analphabètes alors que la moyenne de la population est de 10 %. 40 % des détenus n'ont pas leur certificat d'études de base (CEB) », commente la ministre wallonne de l'Emploi et de la Formation, Eliane Tillieux.

PRÉVENIR AUSSI LA RÉCIDIVE

« Quand un détenu entre en prison, on devrait déjà pouvoir préparer sa sortie », ajoute le ministre des Maisons de Justice,

Rachid Madrane.

Et si ces mesures ont d'abord vu le jour dans le cadre de la lutte contre le radicalisme, elles visent un objectif bien plus large : celui de la prévention de la récidive. D'après une enquête réalisée sur 10.000 détenus sortis de prison entre 1996 et 2013, plus de 50 % d'entre eux ont rapidement récidivé après leur libération. Des récidives entre autres dues à un manque d'accompagnement. ●